



Formulaire de Don

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : E-mail :

Je souhaite faire un don à l'Alliance israélite universelle (AIU) d'un montant de :€

Je déduirai ce don de :

- L'impôt sur le revenu (date limite de don : 31 décembre)
- L'ISF (date limite de don : 15 juin)
- Réduction impôt (entreprise)

Libeller le chèque à l'ordre de : **AIU**
(Ou à la Fondation ENIO pour les dons ISF 2012)

Adresser l'envoi à :

Alliance israélite universelle
45, rue La Bruyère - 75425 Paris Cedex 09

Utilisation de mon don :

- Je laisse le libre choix à l'AIU pour l'affectation de mon don
- Ou
- Je souhaite qu'il soit utilisé pour :
 - La Bibliothèque de l'Alliance
 - La Médiathèque Alliance Baron Edmond de Rothschild
 - Les écoles de l'Alliance
 - Les grands projets de l'Alliance en France
 - Les grands projets de l'Alliance en Israël
 - Le Collège des Etudes juives
 - Le SNEJ
 - L'Institut supérieur européen Emmanuel Levinas

Observations :

.....
.....

Fait le à.....

Signature

Un reçu fiscal vous sera délivré
Les éléments collectés resteront strictement confidentiels

REDUCTION D'IMPOT SUR LE REVENU (IRPP)

Aux termes de l'article 200 du Code Général des impôts, votre don à l'AIU bénéficiera d'une réduction de l'Impôt sur le Revenu égale à 66 % de son montant dans les limites de 20 % de votre revenu imposable. Si ce plafond est dépassé, l'excédent pourra être reporté sur les cinq années suivantes.

Pour être déductible de l'Impôt sur le Revenu, votre don doit être effectué AVANT LE 31 DECEMBRE.

Par exemple, un don de 1 000 euros représente un coût net pour le donateur de 340 euros.

REDUCTION D'IMPOT DE SOLIDARITE SUR LA FORTUNE (ISF)

Selon les dispositions du nouvel article 885-0 V bis A du Code Général des Impôts, les dons effectués à l'AIU peuvent être déduits de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75 % du montant des dons effectués, dans la limite d'une déduction maximale de 50 000 euros. Dès lors, un don supérieur à 66 666 euros ne pourra être retenu que pour une partie dans le calcul de la réduction d'ISF.

Ainsi, au titre de l'ISF, seront pris en compte vos dons réalisés AVANT LE 15 JUIN.

Par exemple, un don de 5 000 euros représente un coût net pour le donateur 1 250 euros.

REDUCTION D'IMPOT ENTREPRISE

Selon l'article 238 bis du Code Général des Impôts, ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60% de leur montant les versements, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires, effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général, au profit de fondations ou associations reconnues d'utilité publique, etc.

Par exemple, pour une entreprise dont le CA est de 1M€, un don de 5 000 euros représente un coût net pour le donateur de 2 000 euros.